

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12-09-06-23

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 2023

**DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE**

15 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE

16 JUIN 2023

**DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :**

16 JUIN 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 21

VOTANTS 28

**OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT
2022**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, DUPREZ-PANNETRAT, LOUREIRO, MESSAOUDI, MARGUET, COLOMBA, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

M. GAFFEZ représenté par Mme DUPREZ-PANNETRAT
M. MASCHERONI représenté par M. POULET
M. VAUCHEL représenté par Mme GHANI REFOUFI
Mme DANGUILHEN représentée par Mme DERVEAUX
Mme PELAPRAT représentée par M. LECLERCQ
M. LAMY représenté par M. MOSSE
M. LI LUN YUK représenté par Mme MARGUET

Absents non-représentés :

Mme BOUADIS

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales décrit la procédure d'affectation du résultat et pose le principe de l'obligation de reprise des résultats, au plus tard avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2022 laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 1 498 337.87 € de la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 24 mai 2023 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),**

Le Conseil Municipal,

- **AFFECTE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

002 : 1 498 337.87 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230615-12-09-06-23-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023